



FACE A L'ADMINISTRATION LE 9 FÉVRIER, L'UNION SNUI-SUD Trésor EXIGE DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX REVENDICATIONS DU 29/01

Lors du groupe de travail du 9 février sur les SIP, qui était la suite de celui du 22 janvier, l'Union SNUI-SUD Trésor a insisté sur la forte mobilisation des agents de la DGFIP le 29 janvier, a exigé l'ouverture de négociations sur l'emploi, le pouvoir d'achat et le Service Public et a annoncé de nouvelles journées d'action afin d'obtenir des réponses rapides et favorables.

Quelques jours après la grève du 29 janvier, l'Union SNUI-SUD Trésor a décliné les revendications interprofessionnelles au niveau des agents de la DGFIP.

- En matière d'emploi, arrêt des suppressions et augmentation du nombre d'agents recrutés par concours dès 2009.
- En matière de pouvoir d'achat, déblocage par le ministre d'une enveloppe budgétaire pour une « revalo » indemnitaire des régimes des agents C, B et A.
- En matière de Service Public, pas de généralisation de SIP au printemps, amélioration des conditions de travail dans tous les services, création de secteurs fonciers dans les CDI-CDIF et de nouveaux CDI-SIE pour développer la présence des services sur le territoire.

A défaut d'ouverture rapide de négociations avec le Directeur Général sur ces points, l'Union SNUI-SUD Trésor suspendra sa participation aux groupes de travail.

Des portes entr'ouvertes, des portes fermées, l'action pour les enfoncer !

Bien qu'obligée, parce que ça s'est vu, de reconnaître que les taux de grève du 29 étaient particulièrement élevés à la DGFIP, celle-ci en tire encore de mauvaises analyses. En effet, elle se contente de n'y voir qu'un besoin de visibilité pour les agents sur l'avenir des règles de gestion, de l'organisation du travail en SIP et des parcours de carrières !

De même, la DGFIP conteste le fait qu'elle a créé un énorme sentiment d'injustice sur les « sous » à travers l'harmonisation indemnitaire (et ses laissés pour compte) et elle va donc faire plus de « com' »... Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, Il y a donc nécessité de donner des suites au 29 janvier pour contraindre Bercy à nous donner satisfaction.

Sur les recrutements supplémentaires, la porte entr'ouverte à notre demande le 22 janvier va se traduire par un groupe de travail dans les plus brefs délais pour définir l'augmentation du nombre de lauréats du concours 2009 qui arriveront « pour de vrai » dans les services en comblant les postes vacants.

Concernant notre exigence de revalorisation indemnitaire, la DGFIP ne répond ni oui, ni non. L'Union SNUI-SUD Trésor constate et conteste le fait que l'harmonisation indemnitaire décidée par le ministre aggrave encore plus les écarts de rémunération entre les catégories, en leur sein et entre les grades. L'Union exige donc une revalorisation conséquente des régimes indemnitaires pour limiter ces écarts. Le C se situe à un minimum, les agents de l'encadrement sont « soignés » (à juste titre) par l'administration : C'est donc tout l'échelonnement indemnitaire qu'il faut revoir car les injustices criantes dénoncées par le SNUI à l'issue des négociations de 2007 à la DGI se sont renforcées du fait de la fusion. C'est inacceptable !

De plus, l'administration continue de refuser la création de secteurs fonciers, ce qui va aboutir très rapidement à une perte de savoir irrémédiable. Sur ces deux sujets, il va encore falloir se battre !

La gestion des cadres et des agents dans les SIP

Des précisions ont été apportées par l'administration suite au GT du 22 qui avait entamé ce sujet. A noter notamment qu'une des orientations officielles de la Centrale réside désormais dans la fusion des corps en partant des N°1 départementaux jusqu'aux agents de catégorie C, ce qui constitue pour l'Union SNUI-SUD Trésor une véritable provocation car cette nouvelle méthode a été annoncée au détour d'un débat sur l'harmonisation indemnitaire alors que les discussions sur les statuts particuliers DGFIP n'ont pas encore débuté ! Face à notre réaction, l'administration va communiquer un calendrier de discussions sur les statuts et les règles de gestion... ce qui est la moindre des choses.

A noter également qu'un adjoint au chef de SIP sera nommé dès lors qu'il y aura plus de 15 agents dans le service ou s'il y a au moins 4 agents chargés du recouvrement. Par contre, notre demande de A technicien dans tous les SIE a encore été rejetée. Concernant les agents de l'ex DGCP devant rejoindre le SIP, l'Union SNUI-SUD Trésor est revenu sur trois points essentiels :

- Le volontariat, qui n'est toujours pas acquis malgré les petites évolutions de l'administration,
- Le maintien de deux ans sur le poste, qui est inacceptable car le droit à mutation est annuel,
- La notion de résidence (la commune), qui doit être le socle de la garantie de retour dans la filière gestion publique et non pas le département.

L'Union SNUI-SUD Trésor a également rappelé qu'elle s'oppose à toute régression en matière de règles de gestion sous prétexte du chantier de la fusion DGI-DGCP. Face à notre insistance, ces trois points ont été tranchés de la façon suivante :

- Le blocage 2 ans sur le poste en cas d'option est levé, le droit de retour se fera à la résidence, après examen en CAPL.
- Les agents de l'ex DGCP exerçant la mission recouvrement qui ne souhaitent pas rejoindre un SIP peuvent refuser d'y aller, en motivant leur position (nous contestons toujours cette disposition), tout agent d'une résidence concernée par un SIP peut postuler et les CAPL pourront aussi examiner les demandes de transfert d'agents d'autres résidences.

L'Union SNUI-SUD Trésor a demandé que ces évolutions réglementaires fassent l'objet d'une circulaire afin que tous les agents puissent être informés de ces nouvelles dispositions et de leurs nouveaux droits.

Renforcer et développer le Service Public

En s'appuyant toujours sur la mobilisation du 29 janvier, l'Union SNUI-SUD Trésor a exigé le renforcement et le développement du Service Public, ce qui, pour la DGFIP, doit se traduire par le « découpage » d'une vingtaine de CDI et SIE devenus très gros en termes de charges de travail, de nombre d'agents et de tissu fiscal et par l'arrêt des projets de fusion de CDI. L'Union a également réclamé la création de plusieurs CDI/SIE dans des agglomérations où la DGFIP n'est pas présente, ou seulement représentée par une trésorerie.

En réponse, l'administration a accepté la tenue d'un groupe de travail au 2^{ème} trimestre sur la base de nos propositions et de la situation des CDI dits « orphelins ».

Mais, concernant les « gros » CDI/SIE ou les « gros » SIP à redécouper, elle réserve sa décision au motif qu'elle « ne souhaite pas déconstruire tout ce qui a été fait auparavant », tout en confirmant qu'un SIP ne dépassera pas 60 agents, cadres compris.

Le Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS), toujours flou !

Sur ce sujet parallèle à la création des SIP, l'Union SNUI-SUD Trésor a exigé le report de la création des 29 PRS prévus au 1^{er} juillet car non seulement l'application RSP a pris tellement de retard qu'elle ne sera pas encore totalement prête avant la fin de l'année 2010 et de plus l'harmonisation des méthodes de recouvrement forcé n'est toujours pas réalisée.

Ensuite, l'administration n'ayant apporté aucune précision sur le nombre d'emplois dans ces pôles ni sur le nombre de créances à gérer par agent, l'Union SNUI-SUD Trésor a déploré l'excès de précipitation sur la création de cette structure et a dénoncé les charges déjà trop lourdes dans les pôles existants (80 à 120 dossiers dans les PRF DGI, 200 créances de particuliers dans les PRC DGCP, soit un jour par agent par dossier !). Pour l'Union, 80 dossiers par agent est un maximum raisonnable.

Enfin, nous avons réclamé l'identification officielle des PRS en tant que structures afin qu'elle puisse être demandée par voie de mutation.

- Sur le nombre de dossiers, l'administration s'appuiera sur le résultat des expérimentations lancées en décembre à Blois et à Bordeaux, en précisant qu'il se situera dans une fourchette car les dossiers sont différents par nature...
- Concernant la taille des PRS, elle sera variable en fonction de la taille des départements et du tissu fiscal (seuil financier par département préféré aux critères de complexité des créances, sauf si un service décide de transférer une créance au pôle de sa propre initiative)...
- Tous les agents travaillant aujourd'hui en PRF (DGI) rejoindront le PRS mais pour les créances des particuliers, c'est une partie non définie des agents de la TG qui iront... d'autant que les PRC (DGCP) actuels s'occupent de l'assistance au réseau...
- Concernant les applications informatiques, les systèmes différents de l'ex DGI et de l'ex DGCP continueront d'être utilisés tant que RSP n'est pas livré... Cela dit, sur les 29 pôles prévus au 1^{er} juillet, certains ne seront mis en place qu'à l'automne et un groupe de travail de l'administration commence à travailler sur l'harmonisation des procédures...
- Le PRS sera un poste comptable identifié dont les emplois seront fournis par voie de mutation, les « chaises » ex DGI et ex DGCP seront « pastillées » mais pour les 1^{ères} affectations, leurs modalités restent à définir...

En conclusion, tout demeure flou sur le sujet des PRS à part le fait que l'administration veut les mettre de toutes façons en place dans tous les départements. Un gros désaccord demeure donc entre l'administration et les syndicats sur le rythme de création, sur les charges de travail et sur les applications informatiques.

L'accueil fiscal de proximité, ça craint !

Alors que très peu de Trésoreries de proximité font vivre aujourd'hui le Guichet Fiscal Unique (le GFU), même si elles dépendent d'un SIP préfigurateur, l'administration veut généraliser l'accueil fiscal de proximité dans 8 mois pour la sortie des rôles sur tout le territoire !!!

L'Union SNUI-SUD Trésor s'est insurgée contre cette nouvelle « marche forcée » car les agents n'ont ni le temps ni les moyens d'assurer cet accueil tel que souhaité par l'administration. De plus, dans les Trésoreries des GFU, la délivrance de renseignements courants et le traitement de certaines demandes contentieuses ou gracieuses n'est pas une évidence, tout comme la fourniture de renseignements généraux sur la télédéclaration IR. Sur ce dernier point, l'Union SNUI-SUD Trésor surveillera le fait que les renseignements à délivrer ne seront pas trop techniques afin de rester abordables pour les agents du Trésor dont ce n'est pas le métier.

L'Union SNUI-SUD Trésor s'oppose à la généralisation sur tout le territoire de l'accueil fiscal de proximité dans les conditions actuelles car il va mettre les agents en difficulté face au public. Et ce n'est pas le guide, voire le kit sur les renseignements simples et complexes que s'est engagée à fournir l'administration qui va les aider à décrypter les questions des contribuables où se mêlent assiette et recouvrement...

Lors des réunions des 22 janvier et 9 février, de nombreux débats ont eu lieu mais, pour l'Union SNUI-SUD Trésor, l'administration ne peut pas considérer que les discussions sur l'organisation et le fonctionnement du SIP sont terminées. En conséquence, l'Union SNUI-SUD Trésor s'oppose à toute généralisation de nouveaux SIP au printemps et appelle les agents à répondre par l'action à toute tentative de passage en force de l'administration (à l'instar des agents de Challans et de Marennes par exemple).

Pour l'Union, les CTP de mise en place de SIP ne peuvent pas se tenir dans les conditions actuelles.

Plus globalement, avec la perspective d'une nouvelle et nécessaire journée de grève le 19 mars prochain, l'Union SNUI-SUD Trésor demande solennellement au Directeur Général et au ministre d'annoncer l'ouverture de négociations sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les Services Publics dans le courant de cette semaine. A défaut, l'Union SNUI-SUD Trésor ne participera plus à un « dialogue social » qui ne prend pas en compte toutes les préoccupations essentielles des agents et préparera activement la journée de grève du 19 mars et ses suites.